

DEC142171DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Thomas, à M. Raphaël Schneider et à Mme Sylvie Vultrin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés », dont le directeur est M. Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique Thomas**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Thomas, délégation est donnée à **M. Raphaël Schneider**, professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Thomas et de M. Raphaël Schneider, délégation est donnée à **Mme Sylvie Vultrin**, AI CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} octobre 2014

Le directeur d'unité

Laurent Falk

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014